Public
- Chefs d'entreprise, Chefs d'établissement, DRH, Responsables sécurité, responsables assurant, par délégation, l'évaluation des risques

Prérequis
- Sans objet

Modalités d'admission
- Sans objet

Durée
- 7 heures

Modalités et méthodes pédagogiques
- Présentiel
- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, simulation, ludo-pédagogie, …

Qualité des formateurs
- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis
- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter
www.aftral.com
0809 908 908

LE DOCUMENT UNIQUE

Objectifs généraux
- Identifier le contenu et les enjeux du décret 2001-1016 et de sa circulaire d'application n°6 DRT du 18/04/2002.
- Mesurer l'impact relatif à l'obligation d'évaluation de la pénibilité
- Elaborer le document unique

Les plus de la formation
- Des moyens matériels performants et innovants
- Une formation active et inter active avec des cas pratiques
- Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis
- Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, études de cas, quizz, …

Validation
- Attestation de formation
- Sans niveau spécifique
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- Equivalences, passerelles, débouchés : Sans objet
- Code RCNP/RS : Non inscrit
- Code Certif Info : Non éligible

Agrément
- Sans objet

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	**Identifier les objectifs et étapes de la formation**	/

- Vérification du respect des prérequis
- Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels
- Présentation de la formation
- Modalités pratiques
- Tour de table

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	**Analyser le « pourquoi » du document unique**	**2 h 00**

- Statistiques des accidents du travail en France
- Origine du décret et sa circulaire d'application
- Impact des décrets fixant les obligations d'évaluation de la pénibilité et son intégration au document unique

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle équipée d'un ensemble multimédia et de postes informatiques avec tableur
Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	**Analyser le contenu de la circulaire d'application – 6 DRT du 18/04/2002**	**2 h 00**

- Démarche globale de l'analyse des risques :
  - Préalables indispensables
  - Evaluation des risques professionnels
  - Mise en œuvre des actions
  - Réévaluation des risques
- Forme et contenu du document unique

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle équipée d'un ensemble multimédia et de postes informatiques avec tableur
Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
4	**Acquérir une méthode d'évaluation des risques professionnels**	**3 h 00**

- Définir les unités de travail
- Inventorier les risques et les dangers
- Hiérarchiser les risques
- Transcription des éléments dans le document unique
- Proposition d'un modèle
- Du document unique au plan de prévention

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle équipée d'un ensemble multimédia et de postes informatiques avec tableur
Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
5	**Bilan et synthèse de la formation**	/

- Bilan
- Synthèse
- Evaluation de satisfaction

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle équipée d'un ensemble multimédia

L'utilisation du genre masculin dans le texte permet de l'alléger mais ne peut être perçue comme de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.